Docu 52020 p.1

Arrêté ministériel portant exécution de l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 relatif à la mise en œuvre des plans d'actions triennaux de la prévention par les Conseils de Prévention

A.M. 09-01-2024 M.B. 16-02-2024

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 relatif à la mise en œuvre des plans d'actions triennaux de la prévention par les Conseils de Prévention, l'article 2 ;

Considérant qu'en application de l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement du 11 février 2021 précité, il appartient à la Ministre de l'Aide à la Jeunesse de définir la grille de présentation des diagnostics sociaux des Conseils de Prévention.

Arrête:

Article 1^{er}. - La grille de présentation des diagnostics sociaux, visée à l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 relatif à la mise en œuvre des plans d'actions triennaux de la prévention par les Conseils de Prévention est annexée au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 09 janvier 2024.

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse, F. BERTIEAUX

Annexe à l'arrêté ministériel portant exécution de l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 relatif à la mise en œuvre des plans d'actions triennaux de la prévention par les Conseils de Prévention

Grille de réalisation des diagnostics sociaux des Conseils de Prévention

INTRODUCTION

I. CARTE DE VISITE DU TERRITOIRE

Données générales

Territoire

Population

Contexte socio-économique et indicateurs

Équipements (Services présents)

Caractéristiques des jeunes pris en charge par l'Aide à la Jeunesse

II. BILAN DES ACTIONS MENEES ET EVALUATION DE LA PREVENTION

Bilan des actions menées

Plans d'actions précédents

Rappel des priorités

Évaluation

Éventuelles autres initiatives

Évaluation de la prévention¹

Fonctionnement du conseil de prévention

Autres constats ou réflexions

III. LES CONSTATS

- A Synthèse des diagnostics sociaux des services A.M.O. (par thématique)
- B Constats des autres membres du Conseil de Prévention (art 8)

Méthodologie de recueil des constats

Synthèses des constats reçus par secteurs / acteurs (ou éventuellement apport complet en annexe)

Analyse transversale des constats / thématiques

Services agréés non mandatés

Services résidentiels agréés et mandatés

Services non résidentiels agréés et mandatés

Service d'Aide à la Jeunesse

Service de Protection de la Jeunesse

Facilitateur enseignement

Secteur Jeunesse

O.N.E.

C.P.A.S.

P.C.S.

Secteur santé mentale

Magistrats Jeunesse

Avocats spécialisés

Délégué Général aux droits de l'enfant (16°)

C - Autres constats recueillis

Secteur de l'enseignement (plateformes - DCO-DZ, ...)

Secteur « F.Q.I. » (I.P.P.J., E.M.A., ...)

Secteur de la Santé

Réseaux existants

Autres Secteurs

IV. ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES RELEVÉES

Fréquence et convergences des constats

V. PRIORITÉS RETENUES EN VUE DU PLAN D'ACTIONS 2025-2027

Priorité 1

Énoncé²

Description³

Public concerné

Domaine de l'environnement social

Effets recherchés

Priorité 2

Énoncé

Description

Public concerné

Domaine de l'environnement social

Effets recherchés

¹ Au sens de la définition reprise à l'article 2, al. 26

³ La description reprenant les raisons de la proposition

Priorité 3

Énoncé

Description

Public concerné

Domaine de l'environnement social

Effets recherchés

(...)

VI. POINT(S) D'ATTENTION A L'EGARD DU COLLEGE DE PREVENTION⁴

VII.CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

_

⁴ Une ou plusieurs priorités rendues "transversales" et qui peuvent être différentes des priorités retenues « localement » par le CP